

Présidence de la République
Etat-Major Particulier
Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

- 1- Référence du marché : DRPCO N° F_DAF_022 du 25/06/2024
- 2- Date de publication de l'avis d'appel d'offres : le « Soleil » du 25 juin 2024
- 3- Dénomination du marché : Acquisition d'autres matériels.
- 4- Nombre d'offres reçues et identité des candidats : quinze (15)

Identification du soumissionnaire	Adresse
SERIGNE MBOUP DISTRIBUTION & SERVICES (SMDS)	581, Ngor Almadies, 1 ^{er} étage Dakar-Sénégal
TEWA SUARL	VDN, Sacré Cœur 3
COMPAGNIE IBRAHIMA DIAWO	Avenue Blaise Diagne
HORIMEX	Zac Mbaou Cité Mantor Diouf
OPTIMUS	Mermoz Pyrotechnique lot n° 17 bis
GROUPE SPEEDO	Villa N° 7183 Sicap Mermoz tél. : 33 825 50 38 Dakar
STABURO	55, Rue Abdou Karim Bourgi
MASTER OFFICE DECO	27, Avenue Pompidou
MAISON DE TOUS SERVICES	Avenue Bourguiba, Rue 12, bène Tally
BOROM MEDINA SERVICES	27, Rue Tolbiac
ETABLISSEMENT DAROU SALAM MEUBLE	Front de Terre, en face station Total à côté de la Banque Atlantique
OFFICE CHOICE	Route de l'aéroport
OUMOU GROUP	17, Rue de Kolda point E
KABIREX	111 B, Sacré Cœur 3
AFRIC BUROTIC	Guédiawaye n°806

5- Noms et adresse des Attributaires provisoires :

- lot n° 1 : OPTIMUS, Mermoz Pyrotechnique lot n° 17 bis ;
- lot n° 2 : HORIMEX, Zac Mbaou Cité Mantor Diouf.

6- Montant des offres retenues provisoirement :

Lot n° 1 : 8 479 480 FCFA TTC reparté comme suit :

- ✓ 6 147 800 FCFA TTC, montant corrigé de l'offre soumise ;
- ✓ 2 331 680 FCFA TTC, représentant l'augmentation des quantités.

Lot n° 2 : 5 428 000 FCFA reparté comme suit :

- ✓ 4 985 500 FCFA TTC, montant de l'offre soumise ;
- ✓ 442 500 FCFA TTC, représentant l'augmentation des quantités.

7- Délai d'exécution : Quinze (15) jours après la réception du bon de commande.

La publication du présent avis est effectuée en application de l'Article 84, alinéa 3 du Code des Marchés publics. Elle ouvre dans un premier temps le délai pour un recours gracieux auprès du Centre des Hautes Etudes de Défense et Sécurité (CHEDS), en vertu de l'article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu de l'Article 90 dudit Code.

SYSTÈME DE PRÉPAIEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ «WOYOFAL»

La Senelec veut lever les incompréhensions

Afin de mieux sensibiliser les consommateurs sur le système de tarification du produit prépayé de l'électricité « Woyofal », objet de multiples récriminations, la Senelec a organisé, hier, à Dakar, un atelier d'échanges et de partage avec la presse.



L'année dernière, à cette même période, la Senelec et son système de prépaiement de l'électricité Woyofal faisaient l'objet de toutes les critiques de la part de consommateurs déboussolés devant la différence du kilowatt/heure (kW/h) entre deux ou trois achats dans le même mois. D'aucuns avaient même soupçonné une augmentation sous le boisseau des tarifs de l'électricité. La Société nationale d'électricité (Senelec) avait même fait l'objet de pétition et de plainte initiées par un groupe de citoyens.

Entretemps, la tension a baissé après une campagne de sensibilisation offensive et à la faveur de la fin de la période de chaleur, temps énergivore. Cette fois-ci, la Senelec a opté pour l'anticipation, histoire d'éviter tout quiproquo en ce début août, qui marque le début d'une période où le Sénégal, notamment la capitale Dakar, pourrait connaître un pic de chaleur et donc une consommation électrique plus importante. C'est tout le sens de l'atelier d'échanges et de partage que Senelec a organisé, hier, à Dakar, avec la presse. « L'idée est d'apporter des réponses claires aux interrogations légitimes de la population sur le "Woyofal" », a précisé d'entrée la directrice de la Communication et du Marketing, Mariétou Thiam Sèye. À sa suite, le responsable du « Woyofal » à la Senelec, Samba Mamadou Sy, s'est échiné, pendant près d'une quarantaine de minutes, diapositives à l'appui, à expliquer les caractéristiques, avantages et fonctionnements de ce système de prépaiement d'électricité.

La différence, c'est selon la tranche

Même si sa présentation a été on ne peut plus claire, les questions des journalistes ont eu l'heur d'éclairer davantage certains points qui cadrent parfaitement avec les préoccupations des consommateurs. Selon M. Sy, la différence de kW/h pour le même montant acheté dans le mois s'explique par le système des tranches qui sont au nombre de deux. Par exemple, pour les

usages domestiques, la première tranche, appelée « tranche sociale », va de 0 à 150 kW/h et est exonérée de Tva, mais on y retranche la taxe communale (dénommée Tco). Mais quand le client consomme plus de 150 kW/h, il bascule dans la deuxième tranche (150-250 Kw/h) et là la Tva s'applique, donc il reçoit moins de kW/h. Poursuivant, M. Sy indique que pour un meilleur contrôle de sa consommation d'énergie, le client peut se référer aux chiffres inscrits sur le clavier de son compteur qui lui permettent d'avoir une idée sur sa consommation de la journée précédente, du mois en cours, du mois précédent et même des six derniers mois. Ce qu'il appelle le « dialogue du client avec son compteur ». D'ailleurs, il explique que pour rendre le compteur « Woyofal » plus « intelligent », une phase pilote de connexion avec le téléphone est en cours de test sur l'île de Gorée. « C'est une application connectée avec le téléphone, ce qui permettra au consommateur d'avoir un meilleur contrôle à distance de son compteur et de recevoir, par exemple, des alertes sur le niveau de recharge... », a-t-il précisé. Et Ndèye Ami Sarr, chef du département Mesure et contrôle, ajoute que le projet « avance bien et sera mis à l'échelle dès qu'il sera bien éprouvé ».

Quant au choix entre le compteur « Woyofal » et le compteur classique qui doit être laissé à l'appréciation du consommateur, M. Gadiaga et Tabara Ndoye Bâ, directrice commerciale principale, soutiennent que la tendance est au compteur de prépaiement sur le plan mondial. Ce qui veut dire qu'on tend vers la disparition progressive du compteur classique. Aujourd'hui, au Sénégal, il est dénombré 1.802.081 clients utilisant le « Woyofal » qui, pourtant, bénéficiait d'un préjugé favorable avant que, ces derniers mois, des incompréhensions sur son système de facturation ne sèment le doute sur sa pertinence et les avantages qu'il procurent aux consommateurs.

Elhadji Ibrahima THIAM



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



DÉLÉGATION GÉNÉRALE
À L'ENTREPRENARIAT RAPIDE
DES FEMMES ET DES JEUNES



GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

PROJET D'APPUI ET DE VALORISATION DES INITIATIVES ENTREPREUNARIALES DES FEMMES ET DES JEUNES (PAVIE)

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Référence de l'accord de financement : N° 2100150042248

N° d'Identification du Projet : N° P-SN-100-008

1- Numéro du marché : AOO/ N° S 005/DER/PAVIE/2024.

2- Dénomination du marché : Sélection de cinq (5) médias audiovisuels pour la couverture et la diffusion des activités d'actualité et de communication du PAVIE/DER.

3- Nombre d'offres reçues : six (06)

Nom des soumissionnaires	Prix des offres lus publiquement	Coût évalué des offres
E-Media Invest	27 000 000 F CFA TTC	27 000 000 F CFA TTC
Agence de Presse Sénégalaise	30 000 000 F CFA TTC	30 000 000 F CFA TTC
ORIGINES SA	Néant	Néant
3M UNIVERSEL	29 500 000 F CFA TTC	29 500 000 FCFA TTC
Leral TV	Néant	Néant
AliMar Group	66 729 000 FCFA TTC	66 729 000 F CFA TTC

4- Nom et adresse des soumissionnaires retenus :

- E-Media Invest, Point E Immeuble Belly Rue Kaolack x Fatick, Tél. 33 867 75 75, email: soleneo01@yahoo.fr
- 3M UNIVERSEL, VDN LOT N° 12 Cité des Jeunes Cadres Léobus Liberté VI Extension, email : adousarr1@gmail.com ; mounamai4@yahoo.fr
- Agence de Presse Sénégalaise, Corniche Ouest x Rue 5 Médina / Maison de la Presse, 3^{ème} et 4^{ème} étage, tél. 33 842 70 51, email : commercial@aps.sn.

5- Délai d'exécution : Une (01) année.

6- Le présent avis est publié conformément aux dispositions du Manuel des Opérations de Passation des Marchés de la BAD, Partie A, Volume 1 Novembre 2018, Chapitre D, point 3.4.11 (Délai d'attente).

Le Coordonnateur du PAVIE

INCORPORATION DES CÉRÉALES LOCALES DANS LE PAIN

Une étude de l'Isra-Bame met en exergue les contraintes

Manque de disponibilité de la matière première et de compétitivité par rapport à la farine de blé, déficit de formation des boulangers, des équipements inadéquats... Il s'agit là des principales contraintes à l'incorporation de céréales locales dans la fabrication du pain, d'après une étude de l'Isra-Bame présentée, hier, au public.

La facture d'importation de blé ne cesse d'augmenter, passant, selon les données de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (Ansd), de 78,2 milliards en 2016 à 237,7 milliards de FCfa en 2022. Ce qui accentue le déséquilibre de la balance commerciale et, par ricochet, la balance des paiements courants. Avec l'urbanisation rapide et l'évolution des habitudes alimentaires, si rien n'est fait pour inverser la tendance, le Sénégal pourrait voir ses importations de blé augmenter à 3 millions de tonnes d'ici à 2050. Face à cette situation qui accentue la vulnérabilité du pays vis-à-vis de l'extérieur, surtout depuis la Covid-19 et la guerre russo-ukrainienne, l'État du Sénégal a fait de l'incorporation des céréales locales dans la fabrication du pain une priorité. Seulement, les initiatives lancées dans ce sens par le passé (« pain d'origine », « pain riche », « pain doolé ») n'ont pas produit les effets escomptés.

Dans cette perspective le Bureau d'analyses économiques de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (Isra-Bame) a initié une étude axée sur l'incorporation des céréales locales dans la fabrication du pain et dont les résultats ont été présentés, hier, au public lors d'un atelier de restitution organisé au pôle de recherche de l'Isra à Hann. L'objectif est d'analyser les raisons des échecs des différentes tentatives de production de pains composés et de proposer des solutions aux décideurs afin d'assurer le succès des initiatives à venir. Selon Abdoul Moutalib Ndiaye, étudiant-chercheur à l'Isra-Bame et auteur de l'étude, ces contraintes sont entre autres, le manque de

disponibilité de la matière première, le manque de formation des boulangers et le manque d'équipements adaptés. L'étude menée sur un échantillon de 40 boulangeries dans cinq régions (Dakar, Thiès, Saint-Louis, Fatick et Kaffrine) montre ainsi que deux-tiers des boulangers qui incorporent des céréales locales n'ont pas reçu une formation adéquate. En plus, la farine utilisée ne répond pas aux normes de qualité.

Manque de compétitivité par rapport au blé

Mais la plus grande contrainte est d'ordre économique. En effet, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les céréales locales (mil, maïs) coûtent plus cher que le blé qui est doublement subventionné (par les pays producteurs et au niveau du Sénégal avec la suppression de la Tva sur l'importation de la farine de blé visant à faire baisser le prix du pain). L'étude montre également que le pain composé est « inadapté » à la consommation des familles sénégalaises. À ces contraintes liées à l'offre, s'ajoute un environnement institutionnel peu favorable parce que le décret 79-665 bis qui régit l'incorporation des céréales locales dans la fabrication du pain est « caduque ».

Entre autres solutions, l'étude recommande le renforcement de la collaboration entre l'Isra et l'Institut de technologies alimentaires (Ita) afin de favoriser la disponibilité de la matière première ainsi que la formation des boulangers et la modernisation des équipements. Pour Amadou Gaye, le président de la Fédération nationale des boulangers du Sénégal (Fnbs), l'État peut, à tra-



Les initiatives passées visant à incorporer les céréales locales dans la fabrication du pain n'ont pas été couronnées de succès.

vers une structure comme le 3Fpt, contribuer à la formation des boulangers. Il révèle qu'une étude parallèle menée par le Fnbs est parvenue aux mêmes constats, puisqu'environ 130 sur plus de 2.500 boulangers recensés utilisent régulièrement les céréales locales. Et 300 boulangers le font de temps en temps. M. Gaye pointe aussi les habitudes alimentaires des Sénégalais qui restent attachés à la baguette française.

Pour changer la donne, il suggère d'agir sur l'import-substitution en plafonnant les importations de blé et d'imposer aux minoteries l'incorporation de céréales locales en amont. Par exemple, en ajoutant 5 à 10% de céréales, de légumineuses et de tubercules locaux dans la farine de blé afin de pallier le manque de formation et d'équi-

pements des boulangers. Pour contribuer au changement de mentalité, le Fnbs va organiser début septembre une « semaine du pain aux céréales locales », informe M. Gaye. Pour sa part, Moustapha Sall, directeur de la boulangerie Jaune, invite à miser sur le blé local, qu'on a tendance à oublier quand on parle de céréales locales et qui pourrait être une alternative à la baisse de la qualité et de la quantité du blé importé. Avec un rendement de 4 tonnes à l'hectare, dit-il, le blé local offre de meilleurs rendements que

certaines céréales comme le maïs (3tonnes/ha). Sidy Ba du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (Cncr), lui, pense que le défi de la production de céréales locales à quantité et qualité suffisante est à portée de main. À son avis, il suffit simplement d'une volonté politique. Pour approfondir la réflexion, Dr Ndèye Fatou Mané, chercheuse à l'Isra-Bame, invite le secteur privé à accompagner les structures de recherche en finançant des projets de recherche de ce genre.

Seydou KA

SÉCURITÉ AÉROPORTUAIRE

Feu vert des États-Unis pour le fret aérien de l'Aibd

Le ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et aériens, Malick Ndiaye, a reçu, mardi 30 juillet 2024, une délégation de la Transportation Security Administration (Tsa) américaine. Elle était conduite par Mme Lori Silcox, attachée Tsa. Selon un communiqué du ministère, les discussions ont porté sur le renforcement des relations avec l'aviation civile sénégalaise afin de relever le niveau de sûreté des transports aériens au Sénégal et de contribuer à maintenir des normes élevées de sûreté aérienne internationale.

À l'occasion de cette rencontre, la Tsa a annoncé au minis-

tre qu'à l'issue des efforts du Sénégal en matière de sûreté, le gouvernement américain vient de fournir le document d'approbation attestant du respect par notre aviation civile de toutes les exigences en matière de transport cargo et de la possibilité de transporter du fret aérien vers les États-Unis à partir de l'Aibd. Il s'agit d'une avancée qui ouvre de bonnes perspectives pour Air Sénégal et pour les exportateurs sénégalais. La Tsa s'est aussi engagée à travailler pour que le Sénégal soit le premier pays de la sous-région à être certifié dans la fouille et la détection des explosifs par les brigades canines.

De son côté, le ministre, Malick Ndiaye, a demandé à la Tsa de jouer un rôle de facilitateur à la Federal Aviation Administration (Faa) pour que le Sénégal puisse rapidement obtenir l'agrément permettant à Air Sénégal d'aller directement aux États-Unis, sans avoir recours à une compagnie tierce, ce qui permettrait de rentabiliser la ligne Dakar-New-York. Tsa est une agence du gouvernement américain chargée de la sûreté dont le rôle est de protéger les systèmes de transport de ce pays pour garantir la liberté de circulation des personnes et du commerce.

Demba DIENG

ENTREPRENEURIAT

La Fondation Sococim alloue un prêt de 3 500 000 FCfa au Gie Leyelo Développement

Dans sa politique d'appui aux Groupements d'intérêt économique (Gie) du Sénégal, la Fondation Sococim a octroyé, mardi, un financement de 3,5 millions de FCfa au Gie Leyelo Développement basé à Dioukoul Ndourène, à Rufisque Ouest. Cet appui, sans intérêt et remboursable sur une année, va permettre au Gie spécialisé dans la transformation et la commercialisation des céréales locales et des fruits et légumes d'acquiescer de nouveaux équipements. Mais aussi d'acheter un stock plus important de céréales et créer deux à trois nouveaux emplois. La présidente du Gie, Ndèye Amy Lèye, a magnifié cet appui financier, d'autant plus que, selon elle, les prêts alloués par les banques commerciales se font souvent à des taux d'intérêt très élevés.

Ndèye Amy Lèye soutient toutefois que la transformation des céréales locales participe à l'amélioration du niveau de vie des populations de Dioukoul Ndourène.

Patricia Diagne, l'administratrice générale de la fondation Sococim, a affirmé que sa structure est très ravie de démarrer ce partenariat avec le Gie Leyelo Développement. « La fondation Sococim est ouverte à tous les projets. Ce financement est un premier. Nous espérons qu'il y en aura d'autres. Nous sommes ravis de pouvoir contribuer au développement du quartier de Dioukoul Ndourène », a fait savoir Mme Diagne à la présidente du Gie. Elle a par ailleurs encouragé les femmes membres de Leylo Développement et souhaité beaucoup de succès à leurs projets.

Maguette NDONG